

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 1228 accordant une allocation.

n° 1228

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 10 du 31/10/1946

Date de publication

12 octobre 1946

Date du numéro

31 octobre 1946

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 30 septembre 1912 sur le régime financier aux colonies et Les textes subséquents qui l'ont modifié,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

Une allocation mensuelle de quatre mille cinq cents francs (4500 fr.) est accordée, pour compter du 1 novembre 19146, à Abdou Ahmed, sultan de Rahaiito (cercle de Tadjoura)

Art. 2

— Une allocation mensuelle de deux mille francs (2.000 fr.) est accordée, pour compter de la même date, à son vizir Daoud Mohamed. Art, 5, — La présente décision sera publique et enregistrée partout où besoin sera.

pour le gouverneur en tournée l'administrateur des colonies chargé de l'expédition des affaires courantes et urgentes
teschamboredon